

MONTGERON-RANDONNEES
Club F.F.R.P. n° 03463
Complexe Omnisports A. Picot
56 rue de Mainville 91230 MONTGERON
Président : Gilles PAQUELIER
port. : 06 35 35 54 86
email : gilles.paqueller@club-internet.fr



FFRandonnée 
www.ffrandonnee.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MARS 2023

Conformément à l'article 10 de notre statut et suite à convocation, notre 24^{ème} Assemblée Générale s'est tenue le 11 mars 2023.

36 adhérents étaient présents sur 85 adhérents inscrits à la date de l'AG.

23 pouvoirs nous sont parvenus avec présence des mandatés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 18h30.

Madame DOLLFUSS, maire adjointe au sport et à la jeunesse, a honoré de sa présence la présentation du Rapport moral de l'Association

1) Rapport moral 2022 et projets 2023 (cf document « bilan 2022 » par Alain LENFANT)

L'année 2022, détaillée par Alain dans le dossier joint, a été marquée par :

- L'indisponibilité prolongée d'animateurs pour raisons médicales, situation en cours d'amélioration. En outre 2 formations d'animateur de rando devraient déboucher en 2023 (Manuel HENRIQUES et Philippe BELLON)
- Une stabilisation des effectifs,
- La reprise des séjours après l'arrêt en 2021 pour cause de mesures sanitaires,

L'Assemblée Générale approuve le Rapport moral à l'unanimité

2) Rapport financier 2022 et budget prévisionnel 2023 (cf document « Bilan financier » par Jean-Yves DUBOIS)

Le compte d'exploitation présente pour 2022 un résultat positif de 837 euros. Avec ce résultat l'Association dispose toujours d'un fond de roulement suffisant pour faire face aux besoins courants de trésorerie.

Le budget prévisionnel présenté n'intègre pas de subvention départementale. Celle-ci est devenue très incertaine car soumise à la présentation de projets qui peuvent en outre imposer des dépenses supplémentaires.

L'Assemblée Générale approuve le bilan financier à l'unanimité moins une abstention

Compte tenu de la charge du poste de Trésorier, le bureau renouvelle un appel à candidature pour la création d'un poste de trésorier adjoint.

3) Remplacement de Dominique BERTHIER au Conseil d'Administration

Le poste occupé par Dominique BERTHIER est vacant par sa démission de fait.

Une seule candidature s'est manifestée : Marie-Edith DIMINO

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité sa nomination au Conseil d'Administration.
Ce mandat étant déjà commencé il sera remis aux voix dans 3 ans (durée normale d'un mandat : 4 ans)

4) Cotisations 2023

La Fédération Nationale annonce une augmentation du coût de la licence de 4 euros pour la rentrée prochaine. Les protestations des Fédérations départementales pourront peut-être aboutir à un aménagement de cette hausse. L'association ne peut absorber cette hausse sur la part qui lui revient.

Il est proposé de porter la cotisation 2023 à $38+4= 42\text{€}$

La cotisation des membres avec licence extérieure reste inchangée à 10 €

Le vote de l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le tarif proposé.

5) Avenir de la Marche Nordique suite au manque d'animateur

Compte tenu de la situation difficile en disponibilité d'animateurs, Alain LENFANT, Vice-Président en charge des animateurs, officialisera prochainement la nomination de Mahmoud BOUTKHIL et Michel DEPAIX comme faisant office d'animateur pour la Marche Nordique. Il rappelle à cette occasion que les participants aux marches doivent respecter les consignes de l'animateur et effectuer les phases d'échauffement et d'étirements prévus dans la séance.

Ce dispositif n'est possible que tant que l'Association dispose d'au moins un animateur certifié. Dans le cas contraire nous serions contraints d'arrêter complètement l'activité au sein de l'Association. Pour pérenniser l'activité il reste donc nécessaire d'appeler à de nouvelles candidatures à la formation.

6) Questions diverses

- Demande de Charles SABATER d'interroger la Fédération sur la possibilité d'obtenir une réduction sur la licence pour les couples
- Point sur les frais de covoiturage : Alain LENFANT rappelle que les formules de calcul proposées par le bureau n'ont et n'auront jamais de caractère obligatoire. Pour mémoire le calcul de référence propose pour 100 km un coût total défini comme suit : consommation moyenne aux 100 x coût du litre de carburant x 1,5
Le coefficient de 1,5 est destiné à prendre en compte les autres coûts liés à l'utilisation du véhicule. Après application du kilométrage effectif le coût global est divisé par le nombre d'occupants du véhicule.
Pour les véhicules les moins gourmands une simplification de calcul est proposée, dans les conditions actuelles en prenant un coût global de 20 centimes du km.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 19h45.

PJ : -bilan 2022 (Alain LENFANT)

-bilan financier 2022 (Jean-Yves DUBOIS)

Le Président

Le Secrétaire